



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 27 JUIN 2016

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
: MM. TAVERNINI, OZEN, GRENIER, GEERAERTS, STANDAERT, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, BANCU, CHARLIER, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
D. STAMPART, Directeur Général.

Le Bourgmestre ouvre la séance à 19h. Il excuse l'absence de Messieurs F. MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS, GROLAUX et KAYA, Conseillers ENSEMBLE.

Il demande l'inscription d'un point d'urgence dont l'objet est le suivant : "2.073.537 – POINT D'URGENCE - MATERIEL ROULANT – Prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes - Convention avec le prestataire de services SATELLIC - A). Conditions générales du contrat d'utilisateur - Pour adhésion - B). Détermination du mode de paiement - Pour Décision - C). Imputation de la dépense - Pour décision".

Le Directeur Général est invité à expliquer le dossier et l'urgence. Le vote sur l'urgence est demandé. Le Conseil accepte l'urgence à l'unanimité.

Le Bourgmestre entame l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1. -2.078.4 – REGIE COMMUNALE AUTONOME - COMPTES ET BILANS 2015 – POUR APPROBATION - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – POUR INFORMATION - DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES – POUR DECISION

Monsieur LAMBOTTE, Commissaire-Réviseur, donne les explications. Il analyse l'actif et le passif, la situation immobilière est stable, les créances sont en diminution, soit une meilleure récupération.

Amélioration de la dette à court terme, 22000.

Perte reportée de 305 000 et dette à plus d'un an de 366000€

Conclusion : image fidèle, exercice clos, pas d'opération ni décision prise irrégulièrement.

Résultat positif de 21 886€.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, confirmant le jugement positif d'Ensemble sur les procédures et sur la gestion administrative de la comptabilité, rappelle cependant que le groupe tient à tirer un signal d'alarme. La perte reportée est établie à 303000 €, on se demande comment elle pourrait être apurée, et elle est essentiellement due à la Commune. Cela reste dans le flou, quant à la perspective.

Ensuite, le chiffre d'affaire est en net tassement. Il provient surtout d'une participation de la commune qui a été majorée de 40 000€, donc ce sont les contribuables qui comblent les trous par la commune.

Enfin, rémunération et charge sociale en augmentation. On sait qu'il faut engager pour que la RCA aie des perspectives nouvelles mais cela représente évidemment une charge



en augmentation et il faudra répondre à ce défi avec des moyens.

Hors de ces éléments financiers purs, le groupe Ensemble s'inquiète du flou qui entoure la gestion et l'avenir du centre Hortent Moraux. Madame HENRY dit qu'il y a urgence, et la commune va devoir intervenir en tant que propriétaire. Qu'en est-il du bail emphythéotique? Qu'en est-il de l'intervention nécessaire pour le bâtiment.

Le vote de notre groupe sera négatif, car nous voulons attirer l'attention sur une situation qui est artificiellement positive puisque pour chaque problème la commune doit subvenir aux besoins. et qu'aucune perspective ne se dessine.

Le Bourgmestre passe la parole à Monsieur MARIQUE, chef de groupe MR

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, note que l'examen de la situation 2015 revêt une importance particulière, dès lors où il permet de faire le point, au terme de la première année complète de la nouvelle gestion, puisque ce n'est finalement qu'au printemps 2014 que les nouveaux gestionnaires désignés en respectant les règles, ont pu prendre successivement leur fonction.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, remettant en contexte la construction et la volonté de la majorité d'investir dans un outil dont on peut penser qu'il a été surdimensionné, réaffirme la position du MR qui dit qu'il faut maintenant que c'est là faire fonctionner l'outil. Il rappelle aussi les débats sur une gestion douteuse qui a eu lieu pendant 4 ou 5 ans. Il rappelle enfin l'initiative du MR d'adresser un dossier à la justice pour provoquer une réaction en 2013. Il constate que la commune doit couvrir logiquement les charges liées à un projet politique sportif, socio-culturel et que cela coûte, c'est normal.

Il rappelle les problèmes de moyens humains. Aujourd'hui, les 3 profils engagés sont utiles et les recrutements ont été faits correctement.

Monsieur MARIQUE note que l'équipe ainsi constituée assure une gestion efficace et professionnelle, qui permet d'offrir le service attendu aux jeunes et aux sportifs, tout en veillant à la maîtrise des coûts pour la collectivité. Il note également que, pour l'instant et contrairement au passé, la commune assume le coût rendu nécessaire, notamment par l'ampleur de l'infrastructure qu'elle a elle-même décidée, malgré les mises-en-garde de la minorité

Le MR a dit que dans ces conditions il jouerait dans la partie et nous avons constaté des améliorations notables. (règles respectées, activités en extension et déficit en réduction. Nous sommes passés d'un mali à un boni entre 2014 et 2015. L'intervention de la collectivité est stable malgré des recettes en moins (subventions du fait de l'attente du brevet de la gestionnaire) et nous récupérerons 37000€ dans deux ans quand elle l'aura obtenu donc intervention récurrente de 120 000€ justifiée avec une équipe renforcée.

Il reste le problème "Hortent Moraux". Les ambiguïtés restent sur le statut et l'avenir de l'infrastructure, la convention et un bail emphytéotique à penser. Nous devons au niveau communal faire des choix rapides et la responsabilité sur le gros oeuvre ne relève pas de la RCA;

Monsieur MARIQUE annonce donc que le MR approuvera sans réserve les rapports d'activités et les comptes et bilan proposés. Il tient à féliciter la gestionnaire et son équipe pour son travail, son engagement et ses résultats. Il espère que la majorité veillera à lui conserver les moyens de poursuivre et assure qu'il restera vigilant à cet égard, ainsi que face à tout retour de la majorité aux dérives du passé, notamment en matière de transparence.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond aux deux interventions : la dette due à la commune est de 365000€, un plan d'apurement est en cours. Vous auriez eu des



informations mais vous n'êtes pas venu aux réunions. En ce qui concerne Hortent MORAUX un bail est en discussion et IGRETEC va intervenir pour la RCA. Une réunion importante du CA va être organisée pour fixer les choix à prendre. Quant aux salaires et aux charges, cela concerne le personnel antérieur et les préavis. Nous constatons que la marge d'exploitation est plus importante et que nous récupérerons plus vite nos créances.

Le Bourgmestre clôt le débat et passe au vote.

Par 14 oui et 4 non les comptes et bilans 2015 ainsi que le rapport d'activité sont admis.

A l'unanimité décharge aux administrateurs ainsi que décharge aux commissaires aux comptes, en ce compris le Réviseur sont données.

Voir délibération – folio

2. - 2.073.521.1/2016 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°2 - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2016 .

Monsieur GRENIER, Echevin des Finances, donne les explications en ces termes :

"RAPPORT SUR LA MB 2 DE 2016

AU SERVICE ORDINAIRE

Le budget 2016 présente un boni de 576.356€. Ce boni se compose d'une part du boni des exercices antérieurs pour un montant de 368.653€ (576.358€-207.705€) et d'autre part d'un boni de 207.705€ à l'exercice propre (au lieu des 310.325,26€ prévu à la MB1 de 2016).

Pour les dépenses ordinaires (les dépenses courantes de la commune):

Le total des dépenses ordinaires s'élève à 13.296.397,55€ contre 13.166.324,96€ par rapport à la MB1 de 2016, soit une augmentation de 0,99% (130.072€).

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel occupent la part prépondérante des dépenses totales du budget et reste stable en proportion des autres dépenses. En passant de 4.919.184,93€ à 4.967.585,56€, elles augmentent de 48.400€ par rapport à la MB1 de 2016.

Elles s'élèvent à 460,13€ (au lieu de 455,65€ du Budget initial de 2016) par habitant. Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, les dépenses de personnel budgétisées s'élèvent à 556€ par habitant pour les communes wallonnes.

Nous avons une augmentation de 0,98% des dépenses de personnel par rapport à la MB1 de 2016. Cette augmentation provient du coût supplémentaire dû à la nomination d'un 4ème agent contractuel et d'un engagement supplémentaire pour le service cimetièr. Nous avons également engagé pour le service enseignement un agent afin de remplacer un agent en maladie (un agent payé à 100% et une autre à 60%). Il y a également la prolongation du contrat de l'aide aux directeurs (dépense supérieure à la recette), ainsi qu'une pension d'échevin en plus. Légère compensation des hausses par une prime supplémentaire de l'Aviq et une reprise de 3 mois sur le recrutement d'un chef de bureau A1 pour l'état civil population et secrétariat (+13000€).

Les dépenses de fonctionnement :

Nous enregistrons une augmentation des dépenses de fonctionnement de 74.259,62€ (+4,66%) par rapport à la MB1 de 2016. Elles s'élèvent à 1.667.935,11€ contre 1.593.675,49€, soit 154.50 € par habitant. Selon l'étude de BELFIUS Banque: relative aux budgets 2014, les dépenses de fonctionnement représentent 231€ par habitant pour les communes wallonnes.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement provient de la majoration de 20.006€



des prestations de la SWDE (contrats des bouches incendie et contrôle des hydrants). Il y a également 20.716€ supplémentaires pour les postes de fonctionnements destinés au service CVL dont 15.000€ pour les réparations des véhicules du service CVL. Le solde est destiné aux fournitures pour les bâtiments et les machines sur base des recommandations du conseiller en prévention, et à l'achat de matériaux pour la réfection de l'auvent à l'entrée de l'administration.

Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts par rapport au Budget initial de 2016 sont stables. Elles passent de 5.050.368€ à 5.055.652€, soit une augmentation de 0,1% (5.284€). Les postes de dépenses de transfert par rapport à la MB1 de 2016 subissent donc peu de modification.

Les dépenses de dette

Elles augmentent de 2.128€, soit 0.13% par rapport à la MB1 de 2016). Nous passons de 1.603.096,53€ à 1.605.224,70 €, soit 148,69€ par habitant (Source étude BELFIUS Banque: en moyenne sur les budgets 2014 pour les communes wallonne, Les dépenses de dette représente en moyenne 169€ par habitant pour les communes wallonnes).

Les dépenses de dette concernent l'introduction des charges d'emprunts (remboursements de capital et les charges d'intérêts) pour les nouveaux crédit à contracter (812€ réhabilitation de la Papinière, 577€ égouttage exclusif de la rue isolée et la mise en conformité des cimetières 292€).

Dépenses de Prélèvement

Il n'y a toujours pas de dépenses de Prélèvement prévue en 2016.

Pour ce qui concerne les recettes ordinaires :

Afin d'être à même de réaliser ses différentes missions et de subvenir aux diverses dépenses qui découlent de celles-ci, la commune perçoit différents types de recettes.

Le total des recettes ordinaires passe de 13.690.619,91 € à 13.504.102,85€ (-1,3%) par rapport à la MB1 de 2016. Par habitant, cette contribution s'élève en moyenne à 1250,84€ contre 1.255,03€. (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 1.347€ par habitant pour les communes wallonnes).

Recettes de prestations

Les recettes de prestations diminuent de 105.159,38€ par rapport à la MB1 de 2016. Elles passent de 696.475,72€ à 591.316,34€ (-15%). Elles s'élèvent à 54,77€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 102€ par habitant pour les communes wallonnes).

Cette diminution concerne essentiellement la diminution de 6 mois de recettes pour les certificats verts (- 105.293,48€)

Recettes de transferts

Au niveau global, les recettes de transferts sont en diminution de -101.245,06€ (-0.8%) par rapport à la MB1 de 2016 suite à la diminution de subvention pour les frais de fonctionnement de l'enseignement communal dû à une communication de chiffres erronés par la Fédération Wallonie Bruxelles (informations en notre possession erronées -107.244,76€). Elles se chiffrent à 12.623.854,04€, soit 1.169,31€ par habitant.

(Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, les recettes de transferts représentent en moyenne 1186€ par habitant pour les communes wallonnes).



Recettes de dettes

Les recettes de dettes sont en augmentation (19.888,06€ de plus par rapport à la MB1 de 2016). Elles passent de 269.044,41€ à 288.932,47€ (+7,39%).

Cette augmentation s'explique uniquement par la hausse des recettes des dividendes de participation dans BRUTELE (+19.888,06€).

Recettes de prélèvements

Il n'y a toujours pas de recettes de Prélèvement prévue en 2016.

AU SERVICE EXTRAORDINAIRE

Les investissements supplémentaires prévus par rapport au budget initial de 2016 sont l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières (15.000€); travaux d'embellissement dans les cimetières (90.000€) et la réparation du monument des combattants à pdl (9.000€); les travaux de toitures sur l'église St Martin à Aiseau et sur l'église st Remy à presles (63.147,48€); travaux d'amélioration énergétique (117.794€) et l'ajout de 367.500€ sur le projet de réhabilitation de la Papinière comme une annexe du centre culturel suite à la conclusion de l'avant projet.

EN CONCLUSION

Malgré cette modification budgétaire, le budget 2016 présente toujours un boni à l'exercice propre de 207.705€. Nous obtenons un boni cumulé de 576.358€. Comme vous pouvez le constater, l'argent du citoyen est investi de manière réfléchie non pas dans des biens ostentatoires mais bien dans des infrastructures qui visent à améliorer le bien-être et la qualité de vie de nos concitoyens."

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, déplore le côté lassant d'affirmations qui se répètent des deux côtés de la table, même si les interprétations sont différentes. Il rappelle l'affirmation de l'Echevin des Finances lors de la modification budgétaire, disant que tout allait mieux. Le boni en première modification budgétaire était de 500 000€, il est aujourd'hui de 207 000€. Nous sommes loin du résultat escompté. Qu'en sera-t-il aux comptes 2016 ? Les choses ne vont pas mieux. En 2015 nous sommes passés de 429 000€ à -136 000€. Si nous suivons la même pente, à quoi arriverons nous ? Mais ce n'est pas votre faute, certificats verts non encore présents, SPDE sous-estimé, effet du tax schift, erreur de calcul de subvention. Pourtant les chiffres sont là. Le résultat global annoncé au budget était de 974 000€, nous sommes à 575 000€. Le rapport de la directrice financière est clair et précis : l'épée de Damoclès du précompte immobilier, la dette de RCA, le boni est donc extrêmement tangent et les dépenses aux exercices antérieures sont de 218000€ alors que les recettes sont de 12000€. A l'extraordinaire, nous notons que vous aviez prévu 250 000€ pour les travaux de rénovation de la salle dite « la Papinière » à Presles. Aujourd'hui vous en êtes déjà à un montant de 600 000€. Vous faites appel au centre culturel pour un montant de 100 000€ ce qui signifie que l'emprunt communal sera doublé soit 500.000 €. Globalement, les montants empruntés dans les prochains mois vont donc se monter à 982 000€. Pour la Papinière vous auriez pu lancer un projet de maison de village, pour les associations, qui s'insérerait dans un plan communal de développement rural, avec une subvention qui aurait évité un emprunt de la presque totalité. Avec un PCDR vous auriez eu entre 60 et 85% du montant en subventions. Beaucoup de communes environnantes l'ont fait et nous en avons parlé pendant la campagne électorale car il nous semble important que le secteur associatif ait un bel espace pour organiser des réunions, des activités, des rencontres.

Un autre exemple montre l'inadéquation entre les objectifs et les moyens : la commune a adhéré en 1995 à un plan communal de développement de nature (PCDN) mais il est à l'arrêt depuis 1995 parce que Aiseau-Presles voulait joindre ce PCDN à son



schéma se structure communale (SSC) qui on le sait n'existe toujours pas ! Dix ans se sont passés et rien n'a changé ! La situation financière de la commune va de mal en pis et nous ne voterons évidemment pas cette modification budgétaire.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, répète que les discours dans ces questions deviennent lassants. Le principal problème, soulevé par l'opposition et par les documents comptables, est que le budget qui doit être fidèle et utilisé pour gérer, ne correspond pas à la réalité. Recettes surestimées, dépenses sous-estimées, avec une communication optimiste mais les bilans se répètent et les comptes également. Nous sommes passés de +429 à -136 et de +382 à 285 puis à 207.

Le Collège se gaussait lors de la présentation du budget initial 2016, présenté, à grands renforts de communication, comme la preuve irréfutable du redressement des finances communales. Hélas ! La réalité est toute autre et rattrape la majorité à l'occasion des modifications budgétaires qui traduisent une situation bien différente que ce qui avait été présenté aux citoyens !

En clair, la tactique de la majorité consiste à présenter des budgets peu représentatifs de la réalité, ce qui lui permet de dissimuler une situation budgétaire inquiétante tout en tentant de faire croire que la situation s'améliore.

La preuve en est que si le budget est en boni à l'exercice propre, le résultat général doit logiquement augmenter. Or, on constate des bonis systématiques à l'exercice propre et une diminution constante des résultats généraux. Il est aujourd'hui à 20% du boni de 2012.

Si c'est ça une situation saine, je m'inquiète. Quand je lis "réalisme", "plan de gestion" adaptés au projet en connaissant les charges à long terme

Comme à son habitude, le Collège rejette sa situation budgétaire sur la faute de boucs-émissaires qui vont de la crise financière au gouvernement fédéral en passant par la Fédération Wallonie-Bruxelles, où le PS fait pourtant, avec le CDH, partie de la majorité.

Il est grand temps que la majorité réagisse et dote enfin Aiseau-Presles d'une stratégie à moyen et long terme. La modification budgétaire confirme en effet l'absence de vision de la majorité et une gestion à la petite semaine des deniers publics, avec les conséquences que l'on sait sur le citoyen (augmentation des taxes), les services publics locaux (sans moyens), le personnel (licenciements) et l'associatif (sans moyens) !

Monsieur MARIQUE, conclut donc que le MR confirmera son vote négatif.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond en rappelant les prélèvements imprévus pour les précomptes à rembourser en 2014 et 2015 et cette année : 2000 000€ ont été repris par l'autorité supérieure. Nous devons en effet gérer en pensant que les données changent sans arrêt au-dessus. Les budgets sont bien faits par les services. (détails sur les certificats verts) Nous ne crions pas que tout est beau mais nous sommes conscients des dangers. On nous a laissé faire notre budget, malgré les menaces. Nous travaillons comme nous pouvons. Nous tenons aussi à maintenir les investissements car arrêter d'investir serait une catastrophe pour la commune et les citoyens. Quand on voit ce qu'il y a à investir, il faut profiter des taux très bas actuels.

Monsieur MARIQUE souligne "les services travaillent bien". Nous n'avons jamais remis en cause la qualité du travail des services. C'est vrai que le niveau supérieur mène une politique que les communes doivent aussi assumer mais les difficultés ne sont pas nées avec le tax shift.

Monsieur GRENIER réplique en précisant que les budgets et donc les projets se basent sur des chiffres qui sont donnés par les services et que, notamment au niveau des impôts, les conséquences des décisions supérieures ont toujours un impact qui amènent



les décisions locales à être revues.

Le Bourgmestre clôt le débat et passe au vote

Le point est admis par 12 oui et 6 non.

Voir délibération – folio

3. -2.073.527.1/2016 - SITUATION DU SERVICE EXTRAORDINAIRE - DESAFFECTATION SOLDES D'EMPRUNTS BELFIUS ET BNP PARIBAS FORTIS.- POUR DECISION.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

4. -1.721 - MARCHÉ DE SERVICES D'EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES 2015 ET ESCOMPTE DE SUBVENTION - REPETITION DU MARCHE - POUR DECISION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande des précisions sur les emprunts négociés; il demande si tous les dossiers extraordinaires sont prévus et si les emprunts couvrent tous.

Monsieur GRENIER répond qu'il faut voir les durées, car cela entre en jeu pour le calcul. Il ajoute que tout l'extraordinaire n'est pas prévu ici.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

5. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

6. -1.778.511/21/2016 - COMMUNICATIONS/VOIRIES - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - ADMINISTRATION COMMUNALE - RUE DU CENTRE À AISEAU - AMÉNAGEMENT DE VOIRIE - DÉCRET VOIRIE > POUR DÉCISION

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. -1.812 - SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2016 - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, déplore que, connaissant les contraintes communales, les responsables d'intercommunales envoient des convocations avec un préavis très court pour les AG. Une convocation envoyée le 17 mai pour une assemblée quinze jours plus tard n'est pas une attitude sérieuse et témoigne d'un certain mépris pour les conseils communaux qui ne peuvent finalement que prendre information. Il demande à ce qu'une réaction nette de désapprobation et de protestation soit exprimée à l'égard des différentes intercommunales qui comme la TEC ne tiennent pas compte des délais minimaux à anticiper pour soumettre leurs ordres du jours et rapports aux conseils communaux dont ils sont les représentants.



Le Bourgmestre déclare que la remarque leur en sera faite.

Le Conseil Communal prend information du dossier.

Voir délibération – folio

8. -1.842 - INTERCOMMUNALE – IPFH – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2016 - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, déplore que, connaissant les contraintes communales, les responsables d'intercommunales envoient des convocations avec un préavis très court pour les AG. Une convocation envoyée le 17 mai pour une assemblée quinze jours plus tard n'est pas une attitude sérieuse et témoigne d'un certain mépris pour les conseils communaux qui ne peuvent finalement que prendre information. Il demande à ce qu'une réaction nette de désapprobation et de protestation soit exprimée à l'égard des différentes intercommunales qui comme la TEC ne tiennent pas compte des délais minimaux à anticiper pour soumettre leurs ordres du jours et rapports aux conseils communaux dont ils sont les représentants.

Le Bourgmestre déclare que la remarque leur en sera faite.

Le Conseil Communal prend information du dossier.

Voir délibération – folio

9. -1.778.532 - SCRL CAROLIDAIRE - ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2016 - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

10. -1.842 – INTERCOMMUNALE – ISPPC – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2016 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 16 oui et 2 abstentions du MR, justifiées par la remarque générale de Monsieur MARIQUE au sujet des convocations.

Voir délibération – folio

11. -1.82 – INTERCOMMUNALE – IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016 - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 16 oui et 2 abstentions, justifiées par la remarque de Monsieur MARIQUE à propos des convocations tardives

Voir délibération – folio

12. -1.778.532 - SLSP SAMBRE ET BIESME - ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2016 - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

13. 1.776.1-FUNERAILLES ET SEPULTURES - CIMETIERES - SECTION DE AISEAU CENTRE - RETROCESSION ET REMBOURSEMENT DE CONCESSION - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.



Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

14. 1.776.1- FUNERAILLES ET SEPULTURES - CIMETIERES - SECTION DE ROSELIES - REPRISE DE CONCESSION SUITE A LEUR NON RENOUVELLEMENT - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

15. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend acte.

Voir délibération – folio

16. 1.777.614 - PROBLEMATIQUE DES DECHETS – CURURES D'AVALOIRS – CONVENTION DE TRAITEMENTS DES PRODUITS DE CURAGES GÉNÉRÉS PAR LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES DANS L'INSTALLATION DE ROSELIES GÉRÉE PAR IGRETEC – AVENANT N°14 – POUR DÉCISION.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

17. 2.073.515.12 - ENERGIE - BIOMETHANISATION - PROJET DE CONVENTION DE CAUTIONNEMENT RELATIF A L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE BIOMETHANISATION - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications et donne la parole à Monsieur STAMPART, Directeur Général.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

18. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2016 ET DU 30 MAI 2016 - POUR DECISION

Le procès-verbal du 25 avril 2016 est admis à l'unanimité.

Le procès-verbal du 30 mai 2015 est admis par 15 oui et 2 abstentions (Mme SMOLDERS et MAHIEU, excusées).

Voir délibération – folio

19. 2.073.537 – POINT D'URGENCE - MATERIEL ROULANT – PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE À CHARGE DES POIDS LOURDS POUR L'UTILISATION DES ROUTES - CONVENTION AVEC LE PRESTATAIRE DE SERVICES SATELLIC - A). CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT D'UTILISATEUR - POUR ADHÉSION - B). DÉTERMINATION DU MODE DE PAIEMENT - POUR DÉCISION - C). IMPUTATION DE LA DÉPENSE - POUR DÉCISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles

Par le Conseil :
Par ordre,

Le Directeur Général,

D. STAMPART

Le Bourgmestre-Président,

J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles